

وَلَا تَقْرَبُوا مَالَ الْيَتِيمِ إِلَّا بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ حَتَّىٰ يَبْلُغَ أَشُدَّهُ وَأَوْفُوا بِالْعَهْدِ إِنَّ الْعَهْدَ كَانَ مَسْئُولًا

(الإِسْرَاءُ: ٣٤)

Et n'approchez pas les biens de l'orphelin, sauf de la meilleure façon qui convienne et jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité. Honorez vos engagements car vous aurez à répondre de vos engagements.

(17:34)